

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET* et Madame Marie-Danielle RICHARD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants.....	24

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christelle ESNAULT

DCM n°133/2023 - 7.1.3

Budget 2023 de la commune - décision modificative
numéro 002/2023

Rapporteur : Madame GILLOT

Dans le cadre du renouvellement des équipements informatiques et des marchés de maintenance informatique et téléphonique, la commune a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation, d'un montant de 12 840,00 euros TTC, dont la proposition financière a été validée le 20 avril 2022, n'a pas fait l'objet d'un engagement au cours de l'exercice 2022 et n'a donc pas été intégrée aux restes à réaliser.

Les crédits inscrits à l'opération 8300 étant insuffisants pour permettre le règlement de cette dépense, une décision modificative s'avère nécessaire.

De plus, les travaux d'aménagement des vestiaires de l'atelier technique de Freigné (cloisonnement, isolation, électricité et plomberie) n'ont pas fait l'objet d'une ouverture de crédits en investissement au budget primitif 2023. Le montant des travaux prévu pour les cloisons, l'isolation et les menuiseries intérieures s'élève à 4 544,36 euros TTC. Les travaux de plomberie et d'électricité seront réalisés en interne.

L'enveloppe budgétaire inscrite à l'opération 5205 étant insuffisante, une décision modificative s'avère également nécessaire.

Pour rappel, la section d'investissement du budget primitif 2023 a été votée en suréquilibre à hauteur de 729 416,81 euros.

Pour permettre le règlement de ces dépenses, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Augmentation des crédits		
Opération	Compte	Montant
8300 (Informatique)	D 21838 (Autre matériel informatique)	12 840,00 euros
5205 (Ateliers municipaux de Freigné)	D 2138 (Autre construction)	5 000,00 euros

Après le vote de la présente décision modificative, le montant actualisé du suréquilibre sur la section d'investissement du budget 2023 de la commune s'élèverait à 711 576,81 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE la décision modificative numéro 002/2023 du budget 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Délibération publiée le 27 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**La secrétaire de séance,
Christelle ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
ID : 044-200078079-20230620-DCM133_2023-DE